

PROCÈS VERBAL
Réunion du Conseil d'École du
lundi 11 mars 2019

Madame CASTILLON, directrice de l'école, a ouvert la séance à 18h15.

Étaient présents :

- Mmes CARVALHO, CRETOIS, GUYARD, LAURENT, LECOURT et M DINOCHAU, **professeurs,**
- Mmes BORDEAUX, CALBRY et GAUBUSSEAU, **parents élus,**
- Mme COULON, **Adjointe au Maire** et M. MAILLARD, **Conseiller Municipal**
- M. HUARD, **Responsable du Service Enfance Jeunesse**

Étaient excusés et/ou absents :

- Mme GOURDY, **Inspecteur de l'Éducation Nationale**
- Mesdames du RASED
- Mme GILLET, **professeure**
- Mmes GIRARDOT et VADEPIED, **parents élus**

Madame CASTILLON commence par rappeler l'ordre du jour de ce deuxième Conseil d'École de l'année scolaire 2018/2019. Monsieur Thierry DINOCHAU accepte d'être le secrétaire de séance.

Les parents élus lisent les questions diverses, rédigées par des parents d'élèves, en réponse à leur appel, de façon à les intégrer aux points de l'ordre du jour lorsqu'elles s'y rapporteront.

Elles sont formulées comme suit :

1 ■ « La future fermeture d'une classe est-elle obligatoire ?

Y a-t-il une action de prévue afin d'éviter cela ?

Cela semble important pour le confort des élèves. »

2 ■ « Comment va s'organiser la répartition des classes suite à la fermeture de l'une d'elles ?

L'école passera-t-elle bien à 4 jours ? Si oui, le Centre de Loisirs sera bien le mercredi ouvert de matin au soir ? »

3 ■ « Quand saura-t-on si l'école repasse ou non à une semaine de 4 jours ? »

4 ■ « À la rentrée prochaine, la semaine va-t-elle repasser à 4 jours ? »

5 ■ « À l'entrée de la cantine, les élèves déposent leurs vêtements par terre, faute de porte-manteaux. Vous est-il possible d'en installer ? »

6 ■ « Qui sont les adultes qui partent avec nos enfants à la classe de mer en avril prochain ? »

❶ **Approbation du PV du premier Conseil d'École 2018/2019**

Le projet de procès-verbal du 6 novembre 2018 avait été envoyé par mail avec l'invitation à ce Conseil d'École. Il a été relu et modifié en fonction des remarques.

Sa dernière rédaction est validée par toutes les personnes présentes.

📌 Vie de l'école : évènements marquants, activités réalisées,...

📌 Effectifs

À ce jour, l'école accueille 137 élèves répartis dans 116 familles.

Chacun aura appris par la presse la fermeture d'une classe de l'école pour la rentrée prochaine.

Les démarches de la Mairie (cf *Annexe1* la lettre au Premier Ministre écrite par 2 sénateurs de la Sarthe et lue par Mme COULON) pour s'y opposer n'ont pas abouti. Madame COULON lit ensuite la lettre de la DASEN, Mme GALEAZZI, reçue en Mairie, informant M. le Maire de la décision de fermeture (cf *Annexe2*).

Cette communication répond aux questions 1 et 2 posées par les parents.

Les enseignants précisent que la fermeture d'une classe ne signifie pas la suppression d'un niveau. L'enseignement de tous les niveaux de classe sera bien sûr assuré, mais suivant une autre organisation qui sera à déterminer ultérieurement.

📌 Rythmes Scolaires

Ce point répond aux questions 2, 3 et 4 posées par les parents.

La position de la **Mairie** n'est pas encore arrêtée. **La décision finale lui reviendra** cependant.

Madame COULON rappelle qu'une réunion-débat-informations sur le sujet, invitant les enseignants des 2 écoles publiques, les parents d'élèves (élus aux Conseils d'École ou au sein de *Récré'Action*), et les élus municipaux est fixée au 21 mars à 18h à la Mairie.

Elle apporte les précisions suivantes :

➤ au 1^{er} septembre 2019, les services-jeunesse seront mutualisés dans la Communauté de Communes.

➤ le service-jeunesse de la commune sera maintenu sur MONTFORT et la Communauté de Communes n'imposera pas de rythme particulier. Cela est jouable de décider de maintenir le rythme de 4,5jours sur les 2 écoles.

La seule contrainte est d'avoir le même rythme pour les 2 écoles.

➤ En projetant les 2 options, les données sont les suivantes :

① Si 4 jours : il y aura un accueil payant le mercredi

② Si 4,5 jours : les TAP seront payants, en fonction des revenus, suivant le tarif de l'accueil périscolaire.

📌 Piscine

Le deuxième cycle de natation (les CE1 et les CE2) commencera le mardi 26 mars et se terminera le 25 juin. Il se passe sur le créneau de la fin de matinée.

📌 Séances au gymnase

La fréquentation sur 3 jours (2 classes par jour) est très satisfaisante. Les enseignants sont satisfaits de pouvoir bénéficier des installations sportives de la commune pendant 10 séances et remercient sincèrement la Mairie pour sa prise en charge du transport.

☞ Travaux dans l'école

Les enseignants évoquent les problèmes de sécurité liés à la circulation des engins de chantier dans l'enceinte de l'école.

Les élus prennent en note la demande des enseignants **qu'aucune circulation des ouvriers et de leurs engins** ne doit se produire dans la cour lorsque **les enfants y sont présents**.

Les entrées et les sorties de l'école se feront dorénavant, pendant et après les travaux, par le portail situé du côté EST du bâtiment, dans le prolongement du muret existant. En attendant le portail définitif, un portail à roulettes sera installé.

L'accès à l'ascenseur, pour partir du bas, se fera par une porte donnant sur la cour du côté du bâtiment OUEST. Celui, pour partir du haut, se fera par une passerelle qui rejoindra la porte d'entrée du bâtiment, située dans la rue du Restaurant Scolaire.

☞ Point sur la mission du jeune en service civique

La mission première, de numériser et d'organiser la bibliothèque de l'école conformément aux « normes » en activité, ne sera pas complètement achevée en fin d'année scolaire. La plupart des livres seront numérisés avec le logiciel « HIBOUTHÈQUE », ce qui est un travail énorme de saisie. Il restera à coller l'étiquette de référencement sur chacun des livres et à en profiter pour vérifier leur état. Madame CASTILLON souhaite toujours vivement pouvoir avancer sur ce projet avec les services de la bibliothèque municipale, mais les activités indispensables à conduire sur l'école par ailleurs rendent cette collaboration difficile, pour des problèmes d'emploi du temps.

Par ailleurs, les fonctions prises « naturellement » par M. Quentin PAPIN, notre jeune en service civique, rendent des **services énormes** à l'équipe enseignante et lui permettent aussi de préciser son projet professionnel, ce qui est aussi un objectif du service civique pour les jeunes. Ainsi, en plus de son travail sur les livres de la bibliothèque, il :

- contribue énormément à la qualité de l'esprit qui règne entre les élèves sur la cour pendant les récréations, en aidant les enseignants à régler les conflits par le dialogue,
- assure l'accueil des « visiteurs » sur l'école, pendant le temps scolaire, évitant ainsi à un enseignant de laisser sa classe pour ouvrir la porte (taxis prenant en charge les élèves pour leurs Rendez-Vous en-dehors de l'école, parents venant chercher ou ramener leur enfant pour un R-V d'orthophoniste, etc.)
- répond au téléphone pendant le temps scolaire,
- s'assure, à l'entrée en classe, que les absences d'élèves ont été signalées à l'école,
- informe, dès le matin, le Restaurant scolaire du nombre de repas à préparer...

③ **Projet « École de mer »**

Cindy LECOURT, référente pour le projet, informe le Conseil d'École qu'une information va être distribuée dans les cahiers jaunes pour :

- préciser le trousseau,
- donner la liste des noms des adultes qui accompagneront les enfants (cela répond à la question n°6 posée par les parents),
- donner les indications sur le site INTERNET qui permettra la communication avec les familles pendant le séjour.

L'infirmière scolaire a été libérée pour accompagner l'école pendant ce séjour. Ainsi, tous les sujets médicaux seront traités avec une personne compétente. C'est rassurant pour tout le monde.

Le financement est entièrement assuré en demandant une participation financière des familles de 100€ par enfant.

Toutes les autorisations parentales ont été signées à ce jour.

④ Questions diverses

Une seule question (la question n°5 posée par les parents), a été posée en-dehors du cadre du Conseil d'École et transmise aux élus dont c'est la compétence.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame CASTILLON lève la séance à 19h45.

La directrice :
M-C CASTILLON

Le secrétaire de séance:
T. DINOCHAU